



Rapport d'activité 2009

Editorial

Quel avenir pour notre association?



Constitution vaudoise Art 70 “Vie associative et bénévolat”

¹ L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.

² Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.

³ Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.

⁴ Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles.

En novembre 2008, à l'issue du colloque organisé à l'occasion des 20 ans de notre association, nous esquissions des pistes pour répondre toujours mieux aux besoins et attentes des associations à dominante bénévole qui exercent leurs activités dans le canton de Vaud.

Nous nous demandions comment poursuivre la concrétisation de l'article 70 Vie associative et bénévolat de la Constitution vaudoise.

Les choses sont allées, en quelque sorte, très vite. Le Conseil de politique sociale vaudois a accepté d'allouer des moyens financiers supplémentaires à notre association. La condition ? Fusionner avec un de nos partenaires privilégiés, à savoir l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV). Bien évidemment, nous avons accepté cette demande et sommes, depuis quelques mois, engagés dans ce processus de fusion qui devrait aboutir en juillet prochain.

Cette perspective nous paraît des plus prometteuses. L'idée d'unir nos missions respectives, nos forces de travail, nos compétences est un réel défi et est porteuse d'un fort potentiel. Nous réfléchissons ensemble (AVEC/ASBV/DSAS) à la mise en place de ce nouveau dispositif dont le périmètre déborde le secteur médico-social.

Il s'agit, en effet, pour nous, de garantir une réponse aux diverses demandes qui parviennent, aujourd'hui, à nos deux associations. Notre objectif, à court et à moyen terme, est de mettre sur pied un dispositif vaudois, de promotion, de soutien et de coordination de la vie associative, du bénévolat et de l'entraide. Notre souci est de favoriser la visibilité et la reconnaissance de ces trois pôles de compétences par les pouvoirs publics, les milieux professionnels, les élus politiques et la population.

Roland Rapaz, Président

Focus sur la dimension Entraide assurée par notre Association

Bref rappel: les groupes d'entraide permettent à des personnes concernées par une maladie, un handicap, une dépendance, etc. de rencontrer d'autres personnes ayant le même vécu. Ces échanges, qu'ils soient animés par des professionnels ou non, permettent aux participants de partager leurs expériences avec des personnes touchées par la même problématique et d'unir leurs forces pour affronter l'avenir. Depuis 2000, notre association est le point de référence en matière de soutien et de promotion des groupes d'entraide en Suisse romande, en partenariat avec la Fondation KOSCH (www.kosch.ch).

La dimension vaudoise n'est toutefois pas en reste puisqu'en 2009, grâce au soutien du Département de la Santé et de l'Action sociale du canton de Vaud (DSAS), nous avons consolidé **une banque de données informatisée répertoriant tous les groupes d'entraide vaudois, qu'ils soient autogérés ou avec guidance professionnelle**. A cette occasion, un communiqué de presse du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) a relayé cette information.

Plusieurs médias vaudois s'en sont également fait l'écho (24 Heures, Lausanne FM).

Cette liste, destinée à différents acteurs (personnes concernées, proches, professionnels de l'action sociale ainsi qu'à toute personne intéressée) permet de trouver toutes les informations nécessaires sur les groupes d'entraide vaudois. Ces derniers, accompagnés d'un bref descriptif, sont classés par thématiques (maladies chroniques/handicaps, difficultés parentales, désordres alimentaires, difficultés psychologiques, personnes âgées, dépendances, questions de société, travail/chômage). Cette liste est mise à jour mensuellement et elle est téléchargeable sur le site de notre association www.association-avec.ch. Elle est également disponible auprès de notre secrétariat.

Notre association a également négocié un financement extraordinaire (Fr. 15'000.-) de la Fondation KOSCH pour mettre en place, en 2010, un **Centre de contact vaudois pour l'entraide autogérée**. L'objectif est d'intensifier le soutien apporté par notre association aux groupes d'entraide autogérés existant sur le sol vaudois (consultations, aide au lancement, accompagnement, formations, mise en réseau, etc.) et d'améliorer leur visibilité.

La dimension romande de l'entraide prend également son essor ... Un **Groupe romand pour l'entraide autogérée** s'est constitué en 2009. Il réunit régulièrement les personnes qui travaillent au sein des centres de contact romands (Fribourg, Bienne, Neuchâtel et Vaud). Si les spécificités cantonales sont différentes, il n'en demeure pas moins que ce travail de collaboration est prometteur et que les projets qui en découleront renforceront toujours plus l'entraide autogérée en Suisse romande.

Citons encore, courant 2009, la distribution d'un certain nombre de cours et de conférences : Ecole de soins et santé communautaire/Hôpital de St-Loup), Association de la Suisse romande et italienne contre les myopathies (ASRIM), Association vaudoise des aphasiques (AVA). Ces moments nous ont permis de promouvoir l'entraide tant auprès des associations concernées que des professionnels en cours de formation.





126

appuis (1 à 4 consultations) fournis dans le montage et la gestion de projets associatifs

465

personnes ayant suivi nos formations sur les thèmes de la gouvernance associative, la collaboration entre milieux professionnels et milieux bénévoles actifs dans l'action sociale vaudoise

Rappel des complémentarités entre l'action des pouvoirs publics et l'action des milieux associatifs

Les associations sont des espaces où des personnes s'unissent pour réaliser un objectif commun. Leurs points forts sont de donner à chacun la possibilité d'agir sur sa vie quotidienne en participant à une action collective. De plus, les études les plus récentes sur la question observent que, face à des problématiques majeures, l'action des pouvoirs publics et l'action des associations se compensent mutuellement. C'est en se basant sur cette analyse que l'Etat de Vaud soutient, depuis 20 ans, l'Association AVEC, centre d'appui à la vie associative, qui a pour mission de faciliter les conditions dans lesquelles les associations vaudoises à dominante bénévole exercent leurs activités. En effet, pour que des associations se créent, il faut que des hommes et des femmes aient envie d'agir. Pour que les associations dépassent les premiers anniversaires, il est nécessaire de trouver des solutions aux problèmes quotidiens (ressources humaines, techniques d'organisation et de gestion, etc.) auxquels elles sont confrontées.

Avantages et limites des deux types d'acteurs qui se compensent mutuellement				
	Associations +++	Associations ---	Pouvoirs publics +++	Pouvoirs publics ---
TEMPORALITÉ DANS L'ACTION	Réponse organisationnelle rapide	Fragilité de la capacité « d'agir » de la population	Durabilité	Procédures administratives souvent complexes
INFORMATION / COMPÉTENCES	Proximité avec le terrain	Vue d'ensemble fragile	Capacité de recul	
FLEXIBILITÉ / ADAPTATION	Souplesse et rapidité Capacité d'adaptation Innovation	Vision du bien-être global précaire	Souci de l'intérêt général	Risques de rigidité dans le système Difficultés d'adaptation des mesures aux situations particulières
LÉGITIMITÉ	Gain de légitimité au travers de leur proximité avec la société Efficacité de l'action lorsqu'elle est reconnue par la collectivité	Action souvent destinée à une seule partie de la population	Ouverture à l'ensemble de la population	Un seul acteur, même légitimé par processus démocratique, ne peut être reconnu comme représentant l'ensemble des valeurs de la société
Il s'agit d'éviter le monopole du savoir-faire et/ou des connaissances aptes à justifier une action en solo de part et d'autre				

Centre de documentation et d'étude

520

demandes traitées dans le cadre des permanences (téléphones, mails, passages à l'Association) qui renvoient à la création et à la gestion d'association, l'emprunt et la consultation d'ouvrages, de fiches techniques, de guides, etc.

46'000

connexions mensuelles sur le site internet de l'Association www.association-avec.ch

700

nouvelles organisations enregistrées dans la base de données de l'Association

860

organisations mises à jour/ajoutées dans la base de données informatisée de l'Association



Projets (liste non exhaustive) conduits en 2009

MACIT (Missions d'actions citoyennes)

Le projet pilote qui s'est déroulé de mars 2009 à mars 2010 est soutenu par le DSAS — Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS). Il a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale, non suivis par les ORP (Office régional de placement) de se sentir utiles, de renforcer l'estime de soi en leur donnant la possibilité d'effectuer, sur une base volontaire, une mission sur mesure au sein d'une association. Le projet pilote s'est déroulé dans l'ouest lausannois et la Riviera. Actuellement, les associations partenaires MACIT sont: Appartenances Espace Femmes Riviera, l'Escale, Arc-en-ciel, Gloryland, Centre de loisirs Carrefour Sud, Croix-Bleue vaudoise, Ludothèque d'Echallens, VaudFamille.ch, Insieme Vaud, Pro-xy.

DOSSIER BENEVOLAT

En plus des activités courantes (promotion du Dossier bénévolat et formations à son utilisation, 2009 a été marquée par la réalisation de plusieurs démarches préparatoires pour que cet outil national, qui permet de valoriser l'expérience bénévole/associative, soit utilisé dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur la formation professionnelle (Validation d'acquis art. 61 à 71) et la Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPej) (art. 31c Reconnaissance des formations suivies et activités d'encadrement).

GROUPES D'ENTRAIDE VAUDOIS

Grâce à un soutien spécifique du DSAS (Département de la Santé et de l'Action sociale/Secrétariat général), notre association a consolidé sa banque de données informatisée sur les groupes d'entraide actifs dans le domaine médico-social vaudois. Les groupes repérés sont soit autogérés, soit animés par des professionnels (voir aussi p.3).

SUD'EXPRESS

Consolidation, aussi, de la banque des données informatisée répertoriant les organisations qui collaborent avec des bénévoles pour développer leur action dans des pays émergents. Promotion de ces informations (notamment via le site internet).

ANNUAIRE SITES WEBS

Récolte et diffusion sur le site de l'Association des principaux sites (majorité suisses et francophones) en matière de vie associative, de bénévolat et de citoyenneté. Une section est réservée aux formations susceptibles d'intéresser les bénévoles vaudois engagés sur le terrain et aussi dans les Comités.

Travail de réseau (liste non exhaustive)

L'Association a collaboré avec :

- L'ASBV (Association des services bénévoles vaudois) en vue de la fusion de nos deux associations.
- Les associations partenaires du projet MACIT (Missions d'actions citoyennes) (voir aussi p. 5).
- Le FEEL (Forum des étrangers et étrangères de Lausanne) qui travaille à sa réorganisation et à sa consolidation.
- Le GIJ (Groupe intérêt jeunesse) et le GLAJ (Groupe de liaison des activités de jeunesse) en vue de la mise en place de la LSAJ (Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse).
- La FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération).
- La FAJ (Fondation pour l'accueil de jour), le PEP (Petite Enfance Pool), le CREDE (Centre de ressources en éducation de l'enfance), la Ville de Lausanne, pour une distribution "sur mesure" de nos prestations, notamment en matière de formation.
- Le GRPB (Groupe romand de promotion du bénévolat) et Forum Bénévolat.ch pour promouvoir le bénévolat (et aussi son soutien par les pouvoirs publics) dans les différents cantons romands. Plusieurs actions ont été mises en place et relayées par les médias à l'occasion du 5 décembre Journée internationale des bénévoles.
- Innovage et Compétences bénévoles qui mettent à disposition des organisations actives dans les domaines social, environnemental et culturel, des personnes disposant de compétences spécifiques susceptibles d'être transférées dans le cadre d'un engagement bénévole limitée dans le temps.
- La FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) pour faciliter la coopération entre les salariés et les bénévoles siégeant aux comités dans les centres socioculturels)
- La Ville de Lausanne (Service du travail et de l'Intégration) engagée dans un processus de réflexion (enquête auprès des associations lausannoises) au sujet de la création d'une Maison des associations.



Partenaires financiers

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : convention pour la gestion et la conduite du Centre d'appui à la vie associative; le projet MACIT (SPAS); la consolidation d'une banque de données informatisée sur les groupes d'entraide vaudois.

Forum Bénévolat.ch : promotion du Dossier Bénévolat ainsi que l'animation du Groupe romand de promotion du bénévolat (GRPB)

Fondation KOSCH : soutien à l'entraide autogérée en Suisse romande et travaux préparatoires pour la mise en place d'un Centre de contact vaudois pour l'entraide autogérée.

L'Association en 2009

Membres du Comité

Roland Rapaz, Président (Conseiller communal Ville de Lausanne, Directeur d'établissement scolaire/avant retraite), Maria Avanzino (Directrice de la Fondation Jeunesse et Familles/avant retraite), Carlos Lavignasse (Consultant indépendant, économiste et sociologue), Luc Wilhelm (Formateur à la Main Tendue et indépendant), Claude Bovay (Président de la FASL et professeur à la Haute école de travail social et de la santé Vaud/EESP), Jean-Pierre Allamand (Directeur des études générales et des relations extérieures de la Ville de Lausanne/avant retraite), Sylviane Pfister (Directrice Espace ressources, consultante en ressources humaines).

Organe de contrôle des comptes

Patricia Roux, Gérald Bérout

Equipe salariée

Marie-Chantal Collaud (ETP 60), Latha Heiniger (ETP 80), Joëlle Toplitsch (ETP 50), Ariane Cuhat (Comptabilité/administration) (ETP 10), Daniela Cucinelli (Administration/Emploi temporaire subventionné - dès octobre 2009 (ETP 60).